

Taxe

d'apprentissage 2024

Investissez dans l'avenir
avec nous !



Nos habilitations

Pour la partie fraction des 13 % (solde)

Cnam Hauts-de-France

Nord-Pas de Calais :

Code UAI : 0592758C - Siret : 34896746400036

Picardie :

Code UAI : 0801907N - Siret : 34896746400028

Quelques chiffres au Cnam Hauts-de-France



2 180

alternants en apprentissage,
professionnalisation, pro A...

597

intervenants dans nos formations
issus du monde professionnel et universitaire

1275

entreprises
partenaires

Près de **100 parcours de formation** proposés en alternance
ou en formation continue

de niveau bac+2, Licence, Master, Ingénieur...

Domaines Tertiaires ou Transversaux

Assurance-Banque | Comptabilité-Expertise Comptable | Commerce Vente
Marketing | Hygiène et Sécurité | Immobilier | Intervention Sociale | Qualité |
Management | Ressources Humaines | Santé...

Domaines technologiques

Agro-Alimentaire | Automatismes – Robotique | BTP-Génie Civil | Energie-
Environnement-Développement Durable | Informatique-cybersécurité | Logistique
| Maintenance | Mécanique ...

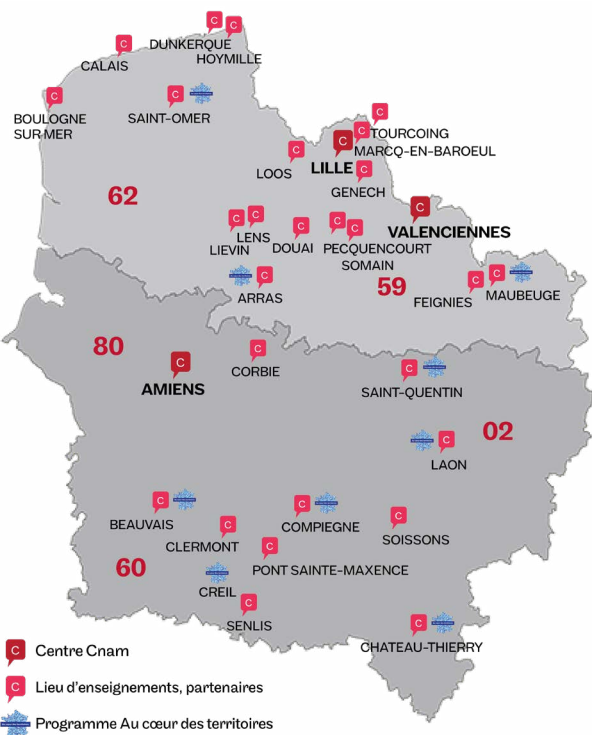
Pourquoi nous soutenir ?

Pour nous donner les moyens d'investir et développer notre offre régionale

Développer de nouvelles formations en réponse aux besoins des entreprises et des territoires.

Déployer notre présence en région en multipliant nos implantations : le Cnam est aujourd'hui présent dans plus de 30 villes de la région Hauts-de-France.

Pour la rentrée 2024, le Cnam prévoit de déployer sur l'agglomération de Saint-Omer deux nouvelles formations en Gestion des Organisations et sur la thématique de l'Industrie du futur.



Des formations d'excellence qui répondent à vos besoins

De bac à bac+8, l'offre du Cnam couvre de nombreux secteurs d'activité et différents métiers et fonctions.

Le Cnam forme des jeunes et des adultes partout en France mais aussi à l'étranger.

Le Cnam vous accompagne dans la valorisation des compétences de vos salariés. Il est au service des acteurs du monde économique.

Le numérique au service de la formation

Une large partie de l'offre de formation du Cnam est déployée à distance en *e-learning* via un espace numérique de formation.

La qualité des Mooc et des Spoc du Cnam est reconnue par le grand public, par les entreprises ainsi que par nos interlocuteurs dans les OPCO.

L'innovation pédagogique

Le Cnam renouvelle ses modalités pédagogiques pour les adapter à la diversité de ses publics en développant, par exemple, les classes inversées avec pédagogie par projets.

Il répond avec réactivité aux besoins en compétences des entreprises en associant l'expertise de ses enseignants-chercheurs à celles d'intervenants du monde professionnel.



Comment nous soutenir ?

Depuis 2023, le taux du solde de la taxe d'apprentissage applicable à la masse salariale de l'année est de 0,09%.

Les entreprises ne règlent plus directement ce solde aux établissements bénéficiaires, elles doivent désormais déclarer et verser annuellement le solde de la taxe d'apprentissage (0,09%) auprès de l'Urssaf ou de la MSA.

Les montants collectés sont ensuite reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui en assure la gestion. Ces fonds, selon votre fléchage sur **SOLTéA**, sont ensuite affectés aux établissements de leurs choix.

Solde de la taxe d'apprentissage les étapes pour 2024



C'est désormais via la plateforme SOLTéA, développée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), que vous pourrez affecter votre solde de la taxe d'apprentissage 2023 au Cnam Hauts-de-France.

Comment nous trouver sur SOLTéA ?

Nom de l'établissement : Cnam Hauts de France

Nord-Pas de Calais :

Code UAI : 0592758C

Siret : 34896746400036

Picardie :

Code UAI : 0801907N

Siret : 34896746400028



1

Calculer votre masse salariale 2023 pour déterminer le solde de la Taxe d'apprentissage à payer, les 0.09 %

2

Déclarer et verser le montant annualisé directement à l'Urssaf ou à la MSA avant les :

- 5 Mai 2024 pour les entreprises de plus de 50 salariés
- 15 Mai 2024 pour les entreprises de moins de 50 salariés

3

du 27 mai au 4 octobre 2024 : Flécher le solde de la taxe d'apprentissage vers le Cnam Hauts de France via la plateforme SOLTéA.

4

La Caisse des Dépôts et Consignations reversera au Cnam HdF le montant indiqué par votre entreprise du 9 Août au 11 octobre 2024. Votre déclaration sociale nominative (DSN) servira de reçu libératoire.

Votre contact au Cnam HdF

Catherine Gadiffet

Comptabilité - Taxe d'apprentissage

catherine.gadiffet@lecnam.net

Tél. 03 22 33 65 54

